



Au-delà de l'entrée au Japon

Quand on réside au Japon

Vérifier les articles 1 Statut de résidence et 2-1 Durée de résidence mentionnés dans votre passeport.

Au Japon le droit ou non au travail et la durée se différencient selon le type de

statut de résidence (28 types)

- (1) Statuts de résidence permettant de travailler (18 types)
- (2) Statuts de résidence qui ne permettent pas de travailler (5 types)
- (3) Statut de résidence dont le droit ou non au travail se décide selon le type de permission attribué à l'individu (1 type)
- (4) Statuts de résidence basés sur la condition ou le poste (sans limitation de travail)(4 types)

Au cas où... durant votre résidence au Japon

Quand

Les papiers requis pour la démarche

Où

Que faire

Quand on désire prouver qu'on peut travailler au Japon

- 1 Formulaire du certificat du droit au travail
 - 2 Passeport ou attestation du titre de séjour
 - 3 Carte de séjour ou certificat de séjour permanent et exceptionnel (Dans le cas où la permission d'une autre activité en dehors du statut a été acquise)
- etc.
* frais: 900 yens (timbre fiscal) au moment de la délivrance

Au bureau d'immigration régional

- 3 Demander la délivrance d'un certificat du droit au travail

Informations multilingues sur la vie quotidienne



B Statut de résidence

[B Statut de résidence](#)

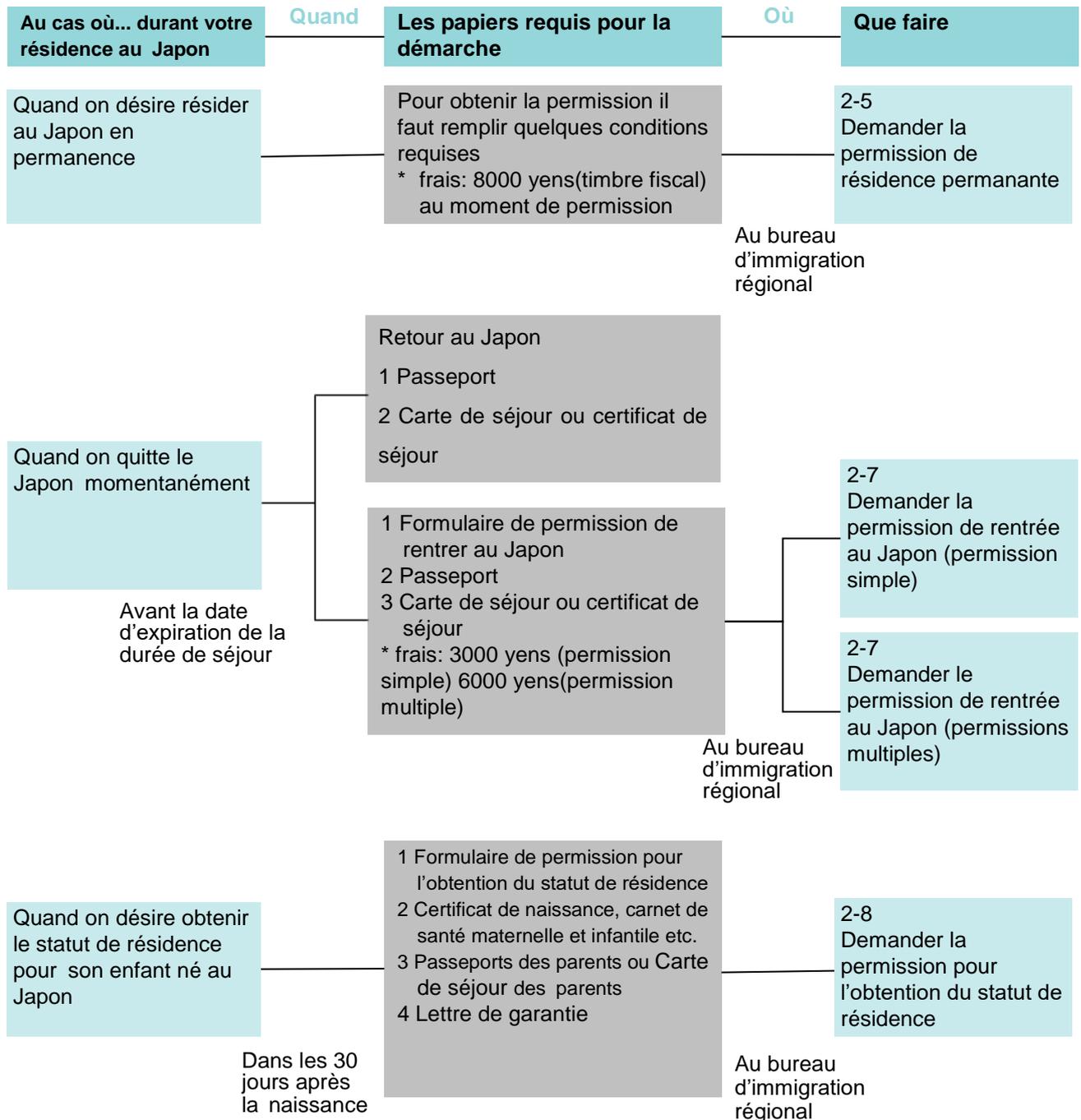
Au cas où... durant votre résidence au Japon	Quand	Les papiers requis pour la démarche	Où	Que faire
Quand on désire être rémunéré en faisant une autre activité qui ne rentre pas dans le cadre du statut actuel de résidence		<ol style="list-style-type: none"> 1 Formulaire de permission d'une autre activité en dehors du statut acquis 2 Documents clarifiant le contenu de l'activité en dehors du statut acquis 3 Passeport ou attestation du titre de séjour 4 Carte de séjour etc. *gratuit	Au bureau d'immigration régional	2-6 Demander la permission d'une autre activité en dehors du statut acquis
Quand on désire renouveler la durée de résidence au Japon	A compter de 3 mois avant la fin de la date limite de la durée de séjour Après l'expiration si l'on reste au Japon même un jour de plus, on est en	<ol style="list-style-type: none"> 1 Formulaire de changement du statut de résidence 2 Photo 3 Document attestant les activités au Japon 4 Passeport ou attestation du titre de séjour 5 Carte de séjour ou certificat de séjour permanent 6 Carte de séjour ou certificat de séjour (Si l'on a la permission d'une autre activité en dehors du statut acquis) 7 Lettre de garantie etc. * frais: 4000 yens(timbre fiscal) au moment de permission	Au bureau d'immigration régional	2-2 Demander le renouvellement de la durée de résidence
Quand on désire changer le statut de résidence	2-3 Situation illégale A partir du moment où surgit la raison du changement, et avant l'expiration de la durée du statut de résidence	<ol style="list-style-type: none"> 1 Formulaire de changement du statut de résidence 2 Photo 3 Document attestant les activités au Japon 4 Passeport ou attestation du titre de séjour 5 Carte de séjour ou certificat de séjour 6 Permission d'une autre activité en dehors du statut acquis (Si l'on a la permission d'une autre activité en dehors du statut acquis) 7 Lettre de garantie etc. * frais: 4000 yens(timbre fiscal) au moment de la permission	Au bureau d'immigration régional	2-6 Demander le changement du statut de résidence

Informations multilingues sur la vie quotidienne



B Statut de résidence

▣ [B Statut de résidence](#)



Informations multilingues sur la vie quotidienne



B Statut de résidence

[B Statut de résidence](#)

Pour séjourner au Japon il vous faut un statut de résidence. Il y a 28 types de statuts de résidence, et chaque statut stipule l'activité que vous pouvez entreprendre, et la durée de résidence au Japon.

1 Confirmation de statut de résidence

Quand vous entrez et séjournez au Japon, un statut de résidence et sa durée se déterminent selon votre but d'entrée.

Il est recommandé de vérifier dans votre passeport la mention sur le type de statut de résidence et la durée de résidence.

<p>① Le 11 mars 2005</p> <p>② dans le but de séjourner au Japon à court terme, tel tourisme ou visite de famille</p> <p>③ avec la permission de durée de résidence pour 90 jours</p> <p>④ vous avez débarqué sur le territoire japonais en passant par le terminal passager No.2 à l'Aéroport de Narita</p>	<p>The image shows two Japanese immigration stamps. The left stamp is yellow and reads 'LANDING PERMISSION' with the date '11 MAR 2005' and '90days'. The right stamp is blue and reads 'Status: Temporary Visitor' with the date '11 MAR 2005' and '90 days'. Both stamps have numbered callouts 1-4 pointing to specific details.</p>
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Sources: brochure <Guide pour l'immigration> ed. Bureau d'immigration, Ministère de la Justice

Voici les 28 types de statuts de résidence, il ne vous est pas permis d'effectuer une autre activité en dehors du statut attribué.

Informations multilingues sur la vie quotidienne



B Statut de résidence

[B Statut de résidence](#)

(1) Statuts de résidence permettant de travailler (18 types)

tatut de résidence	activités que l'on peut entreprendre au Japon <exemples des métiers concernant le statut,etc.>	durée de résidence	travailler
Diplomate	Activités d'une personne étant l'un des membres constituants du groupe de la mission diplomatique ou du consulat d'un gouvernement étranger que reçoit celui du Japon, ou la personne qui bénéficie de mêmes prérogatives et exemptions que la mission diplomatique reçoit conformément aux traités ou à la coutume internationale, ou encore l'un des membres de la famille de cette personne constituant d'un même foyer <Ambassadeurs, ministres, consuls généraux d'un gouvernement étranger, membres de délégation etc. et leurs familles>	Pendant que «l'activité diplomatique » est exercée	<input type="radio"/>
Officiel	Activités d'une personne autorisée par le gouvernement japonais pour exercer la mission officielle d'un gouvernement étranger ou d'une organisation internationale, ou l'un des membres de la famille de cette personne constituant d'un même foyer par exemple (exceptées les activités mentionnées dans le chapitre « diplomate ») <Personnel des ambassades et consulats, personnes envoyées en mission officielle par les organismes internationaux, et leur famille>	5 ans, 3 ans, 1 an, 3 mois, 30 jours ou 15 jours	<input type="radio"/>
Professeur	Activités de recherches, d'enseignement dans une université ou dans une organisation équivalente de celle-ci ou bien dans une école supérieure de technologie. <Professeurs d'université, lecteurs (trices)>	5ans, 3 ans, 1 an ou 3 mois	<input type="radio"/>
Artiste	Activités rémunérées sur la musique, les beaux-arts, la littérature ou les autres arts (exceptées les activités qui se trouvent mentionnées dans le chapitre « profession du spectacle ») <Peintres, compositeurs de musique, écrivains>	5 ans, 3 ans, 1 an ou 3 mois	<input type="radio"/>
Activités religieuses	Propagation de la foi ou d'autres activités religieuses qu'exerce un(e) missionnaire envoyé(e) au Japon par une organisation religieuse à l'étranger <Missionnaires envoyés par une organisation religieuse étrangère, etc>	5 ans, 3 ans, 1 an ou 3 mois	<input type="radio"/>
Journaliste	Reportage ou d'autres activités d'informations journalistiques basées sur le contrat avec une organisation de média étranger <Journaliste ou photographe de presse d'une organisation de média étranger>	5 ans, 3 ans, 1 an ou 3 mois	<input type="radio"/>

Informations multilingues sur la vie quotidienne



B Statut de résidence

[B Statut de résidence](#)

statut de résidence	activités que l'on peut entreprendre au Japon <exemples des métiers concernant le statut, etc.>	durée de résidence	travailler
<p>Spécialistes de haut niveau</p>	<p>No 1 On considère que les spécialistes de niveau élevé répondant aux critères fixés par le Ministère de la justice et dont les activités correspondent à l'une des catégories a, b, c désignées ci-dessous, participent au développement de l'économie ou de la recherche de notre pays.</p> <p>a) Activités de recherche, d'encadrement de recherche et d'éducation, ou encore gestion privée de travaux reliés à ces dernières activités sur la base d'un contrat avec un organisme public ou privé du Japon agréé par le Ministère de la justice</p> <p>b) Activités en rapport avec des travaux nécessitant des connaissances ou des aptitudes techniques dans les domaines des sciences naturelles ou des sciences humaines, ou encore gestion privée de travaux reliés à ces dernières activités sur la base d'un contrat avec un organisme public ou privé du Japon agréé par le Ministère de la justice.</p> <p>c) Activités liées au commerce international ou aux domaines connexes dans un organisme public ou privé du Japon agréé par le Ministère de la justice, ou encore gestion privée de travaux en relation avec ces dernières activités</p> <p>No 2 Activités suivantes des personnes exerçant les activités citées au No 1, apportant une contribution à notre pays, et en possession d'un titre de séjour conforme aux critères fixés par le Ministère de la justice</p> <p>a) Activités de recherche, d'encadrement de recherche ou d'éducation sur la base d'un contrat avec un organisme public ou privé du Japon</p> <p>b) Activités nécessitant des connaissances ou aptitudes techniques dans les domaines des sciences naturelles ou des sciences humaines sur la base d'un contrat avec un organisme public ou privé du Japon</p> <p>c) Activités liées au commerce international ou aux domaines connexes dans un organisme public ou privé du Japon</p> <p>d) En plus de l'une des activités citées dans les paragraphes a, b, et c du No 2, travaux liés à l'éducation supérieure, aux arts, à la religion, au journalisme, à la loi, à la comptabilité, à la médecine, à l'éducation, à la technologie, et activités internationales requérant des connaissances en médecine, éducation, technologie et sciences humaines (hormis les activités correspondant à l'une de celles citées dans les paragraphes a, b et c du No 2)</p> <p>« Ressources humaines de haut niveau évaluées selon un système de points »</p>	<p>No 1, 5 ans No 2, illimitée</p>	<p>○</p>

Informations multilingues sur la vie quotidienne



B Statut de résidence

[B Statut de résidence](#)

tatut de résidence	activités que l'on peut entreprendre au Japon <exemples des métiers concernant le statut,etc.>	durée de résidence	travailler
Administrateurs et gestionnaires	Activités exercées au Japon et liées à la gestion du commerce international ou des domaines connexes (hormis les activités de gestion non reconnues par la loi faute d'un titre de séjour tel qu'il est cité dans les rubriques « loi » et « comptabilité ») « Administrateur d'entreprise »	5 ans, 3 ans, 4 ans, 4 mois et 3 mois	<input type="radio"/>
Juriste / Comptable	Activités qui assument les services concernant la loi ou la comptabilité et qu'exercent l'avocat en loi étrangère ou l'expert-comptable étranger ou bien d'autres personnes en possession légale de qualification professionnelle. <Avocat, Expert-comptable>	5 ans, 3 ans, 1 an ou 3 mois	<input type="radio"/>
Service médical	Activités concernant les services médicaux qu'exercent le médecin, le dentiste ou d'autres en possession légale de la qualification professionnelle <Médecin, dentiste, infirmier(ère)>	5 ans, 3 ans, 1 an ou 3 mois	<input type="radio"/>
Chercheur	Activités de recherches basées sur le contrat avec une organisation publique ou privée du Japon (exceptées les activités mentionnées dans la catégorie de « professeur ») <Chercheurs d'organisation gouvernementale ou d'entreprise privée, etc.>	5 ans, 3 ans, 1 an ou 3 mois	<input type="radio"/>
Instructeur	Activités d'enseignement de langue ou d'autres matières exercées à l'école primaire, au collège, au lycée, dans les écoles spécialisées, à l'école destinée aux aveugles, à l'école de sourds-muets, à l'école de rééducation pour les handicapés, à l'école professionnelle, ou à d'autres genres d'écoles ou bien à d'autres organisations éducatives qui leur sont équivalentes en terme d'équipement et de structure <Enseignants de langue au collège, ou au lycée par exemple>	5 ans, 3 ans, 1 an ou 3 mois	<input type="radio"/>

Informations multilingues sur la vie quotidienne



B Statut de résidence

[B Statut de résidence](#)

tatut de résidence	activités que l'on peut entreprendre au Japon <exemples des métiers concernant le statut,etc.>	durée de résidence	travailler
Connaissances concernant les technologies et les sciences humaines, et affaires internationales	Activités liées à un domaine nécessitant des techniques ou des connaissances basées sur les sciences, les technologies ou les sciences naturelles, ou encore sur la loi, l'économie, les sciences sociales ou les sciences humaine ou encore exigeant une réflexion et une sensibilité sur la culture des pays étrangers, exercées sous contrat avec une organisation publique ou privée au Japon. (exceptées les activités mentionnées dans les catégories « Professeur », « artiste », « journaliste », « gestionnaire », « administrateur », « juriste », « comptable », « médecin », « chercheur », « instructeur » <Ingénieurs en mécanique, interprètes, designers, professeurs de langues dans les entreprises privées, et personnes travaillant dans le marketing>	5 ans, 3 ans, 1 an ou 3 mois	<input type="radio"/>
Transferts intracompagnie	Activités mentionnées ci-dessous dans ce tableau parmi les catégories d' « Ingénieur », ou de « Spécialiste en sciences humaines / Relations internationales », qu'exerce un(e) employé(e) dans un lieu d'affaires au Japon, étant le siège central ou une filiale ou d'autre place d'affaires étant une organisation publique ou privée à l'étranger, quand cet(te) employé(e) concerné(e) est envoyé(e) dans un lieu d'affaires au Japon pour une période définie <Employé(e)s transfert(e)s d'un lieu d'affaires d'étranger>	5 ans, 3 ans, 1 an ou 3 mois	<input type="radio"/>
Soins médicaux	Activités basées sous contrat avec une organisation publique ou privée au Japon et concernant les soins médicaux ou l'encadrement des soins médicaux, par les personnes titulaires d'un diplôme d'aptitude aux soins médicaux.	5 ans, 3 ans, 1 an ou 3 mois	<input type="radio"/>
Profession du spectacle	Activités concernant les spectacles comme théâtre, spectacle, interprétation, sport, ou d'autres activités des spectacles (hormis les activités citées dans les articles « gestion » et « administration ») <Acteurs, Chanteurs, Danseurs, Joueurs du sport professionnel etc.>	3 ans, 1 an, 6 mois , 3 mois ou 15 jours	<input type="radio"/>
Travailleur spécialisé	Activités basées sous contrat avec une organisation publique ou privée au Japon, et afférentes dans un domaine spécifique des industries, et qui nécessitent des techniques expertes <Cuisiniers de cuisines étrangères, moniteurs de sport, pilotes d'avion, artisans bijoutiers etc.>	5 ans, 3 ans, 1 an ou 3 mois	<input type="radio"/>



B Statut de résidence

[B Statut de résidence](#)

tatut de résidence	activités que l'on peut entreprendre au Japon <exemples des métiers concernant le statut,etc.>	durée de résidence	travailler
Stages techniques	<p>No 1</p> <p>a) Travail technique suite à un apprentissage effectué lors d'un stage reconnu par la loi sur l'apprentissage technique (et limité à la formation individuelle en entreprise No 1)</p> <p>b) Travail technique suite à un apprentissage effectué lors d'un stage reconnu par la loi sur l'apprentissage technique (et limité à la formation gérée par les associations No 1)</p> <p>No 2</p> <p>a) Travail nécessitant des compétences techniques acquises suite à un stage reconnu par la loi sur l'apprentissage technique (et limité à la formation individuelle en entreprise No 2)</p> <p>b) Travail nécessitant des compétences techniques acquises suite à un stage reconnu par la loi sur l'apprentissage technique (et limité à la formation gérée par les associations No 2)</p> <p>No 3</p> <p>a) Travail nécessitant des compétences techniques acquises suite à un stage reconnu par la loi sur l'apprentissage technique (et limité à la formation gérée par les associations No 3)</p> <p>b) Travail nécessitant des compétences techniques acquises suite à un stage reconnu par la loi sur l'apprentissage technique (et limité à la formation individuelle en entreprise No 3)</p>	<p>No 1 Période fixée par le Ministère de la justice (1 an maximum)</p> <p>No 2 Période fixée par le Ministère de la justice (2 ans maximum)</p> <p>No 3 Période fixée par le Ministère de la justice (2 ans maximum)v</p>	○

Informations multilingues sur la vie quotidienne



B Statut de résidence

[B Statut de résidence](#)

(2) Statuts de résidence qui ne permettent pas de travailler (5 types)

statut de résidence	activités que l'on peut entreprendre au Japon <exemples des métiers concernant le statut, etc.>	durée de résidence	travailler
Activités culturelles	Activités non rémunérées d'académie ou d'arts, ou des activités de recherches spécialisées de la culture ou des arts propres au Japon, ou bien des activités concernant l'apprentissage de celles-ci sous la direction de spécialistes (exceptées les activités mentionnées dans les catégories à partir d' « étudiant » jusqu'au « stagiaire ») <Chercheurs de la culture japonaise.>	3 ans, 1 an, 6 mois ou 3 mois	×
Séjour à court terme	Activités de tourisme, de récréation, de sport, de visite familiale, d'observation, participation au cours d'études ou à la réunion, des communications d'affaires, ou d'autres activités semblables à celles-ci, tout en restant à court terme au Japon <Touristes, participants aux conférences, etc.>	Pour les séjours de 90 jours, 30 jours ou 15 jours, l'unité de temps est la journée	×
Étudiant	Formation scolaire dans une université ou dans un lycée spécialisé, dans un lycée (incluant le programme de la seconde moitié du collège), dans un lycée ou collège avec cours de soutien personnel, dans une école primaire ou dans une école primaire avec cours de soutien personnel, dans un lycée technique professionnel, dans chaque école ou encore dans tous les établissements répondant aux critères requis <Élèves des universités, des universités à 2 ans, des écoles techniques professionnelles, des lycées, des collèges et des écoles primaires.>	4 ans 3 mois, 4 ans, 3 ans 3 mois, 3 ans, 2 ans 3 mois, 2 ans ; 1 an 3 mois, 1 an, 6 mois ou encore 3 mois	×
Stagiaire	Activités d'acquisition de la technique dans le cadre d'une organisation publique ou privée au Japon (hormis les activités citées dans les catégories « Stage professionnel No 1 » et « Etudiant étranger » <Stagiaires>	1 an, 6 mois ou 3 mois	×
Rapprochement familial	Activités quotidiennes d'époux(se) ou d'enfant à la charge de celui ou celle qui réside au Japon ayant l'un des statuts dans les catégories de « Professeur » à « Activités culturelles », ou d' « Étudiant », d' « Élève » ou de « Stagiaire » (hormis les stages techniques) <Enfants et conjoint à la charge d'un étranger en séjour>	5 ans, 4 ans et 3 mois, 4 ans, 3 ans et 3 mois, 3 ans, 2 ans 3 mois, 2 ans, 1 an 3 mois 1 an, 6 mois ou 3 mois	×

Informations multilingues sur la vie quotidienne



B Statut de résidence

[B Statut de résidence](#)

(3) Statut de résidence dont le droit ou non au travail se décide selon le type de permission attribuée à l'individu (1 type)

statut de résidence	activités que l'on peut entreprendre au Japon <exemples des métiers concernant le statut, etc.>	durée de résidence	travailler
Activités spécifiques	Activités que désigne le Ministre de la Justice spécifiquement à chaque individu étranger <Employé de maison chez un diplomate, Vacances fonctionnante (Working holiday), Infirmiers et aides soignants étrangers venus dans le cadre d'accords économiques>	5 ans, 4 ans, 3 ans, 2 ans, 1 an, 6 mois ou 3 mois 5 ans maximum pour une durée fixée au cas par cas par le Ministre de la Justice Durée du séjour	○

(4) Statuts de résidence basés sur la condition ou le poste (4 types)

statut de résidence	Statut social au Japon	durée de résidence	travailler
Résident permanent	Personne reconnue par le Ministre de la Justice comme résident en permanence <Personne ayant obtenu du Ministre de la Justice la permission de résidence permanente> (hormis les résidents permanents demeurant au Japon à titre exceptionnel conformément à la loi d'exemption de l'immigration)	Période illimitée	◎
Époux(se) de Japonais(e)	Époux(se) d'un(e) citoyen(ne) japonais(e), enfant adopté sous le système spécial d'adoption conformément au Numéro 2 de l'article 817 du Code Civil (Loi No. 89 de l'an 1897; Méiji 29), ou enfant né comme l'enfant d'un(e) citoyen(ne) japonais(e) <Époux(se), enfants biologiques, ou enfants d'adoption spéciale d'un(e) citoyen(ne) japonais(e)>	5 ans, 3 ans, 1 an ou 6 mois	◎
Époux(se) ou enfant d'un(e) résident(e) permanent(e)	Époux(se) d'un(e) résident(e) ayant obtenu le statut de résidence permanente ou d'un(e) résident(e) permanent(e) en possession d'un titre spécial défini par la « Loi spéciale sur l'immigration en faveur de ceux qui ont perdu la nationalité japonaise en raison du Traité de Paix avec le Japon (on les appelle dorénavant en général: résidents permanents etc.) » ou personne qui est née en tant qu'enfant de résident(e) au Japon et qui y réside postérieurement <Époux(se) et enfant d'un(e) résident(e) permanent(e) ou d'un résident(e) permanent(e) à titre spécial, ou enfant biologique qui est né au Japon et y réside postérieurement>	5 ans, 3 ans, 1 an ou 6 mois après le 9 juillet 2012	◎

Informations multilingues sur la vie quotidienne



B Statut de résidence

[B Statut de résidence](#)

statut de résidence	Statut social au Japon	durée de résidence	travailler
Résident à long terme	Personne à qui donne le Ministre de la Justice la permission de résidence en considération de raisons spéciales et en indiquent une période définie de résidence < immigrés établis dans un pays tiers, 3ème génération de Nikkei (étranger d'origine japonaise), ou, Japonais restés en souffrance en Chine >	5 ans, 3 ans, 1 an ou 6 mois 2. Période indiquée par le Ministre de la Justice à chaque individu étranger ne dépassant pas la limite des 5 ans	◎

(Note) Signification des signes dans la colonne " travailler "

- ◎ Pas de limitation concernant le travail
- Possibilité de travailler dans un cadre défini
- × Aucune possibilité de travailler

Documents de référence: « Liste des statuts de résidence » du Ministère de la Justice, Office d'im-migration



B Statut de résidence

[B Statut de résidence](#)

2 Prolongement de la durée de séjour, changement de titre de séjour, demande de visa permanent, autorisation d'activités non stipulées dans le titre de séjour, autorisation de retour au Japon et obtention du titre de séjour

2-1 Durée de résidence

11 types de durée de résidence (15 jours, 30 jours, 90 jours, 3 mois, 6 mois, 1 an, 1 an et 3 mois, 2 ans, 2 ans et 3 mois, 3 ans, ou 5 ans), en plus, une durée décidée à l'unité mensuelle pour préparer à la sortie du Japon existent. Si l'on réside au de-là de la durée attribuée une autre permission est nécessaire.

*A propos de la durée de chaque statut, référez-vous aux tableaux [\(1\)](#), [\(2\)](#), [\(3\)](#), [\(4\)](#) du chapitre 1 <Vérification de votre statut de résidence>



2 Prolongement de la durée de séjour, changement de titre de séjour, demande de visa permanent, autorisation d'activités non stipulées dans le titre de séjour, autorisation de retour au Japon et obtention du titre de séjour

2-2 Demander un renouvellement de la durée de résidence

Quand on désire continuer la même activité en renouvelant la durée de résidence, la formalité de renouvellement pour la durée de résidence est nécessaire. La demande peut se déposer un jour avant l'expiration de la durée de résidence (environ 3 mois avant l'expiration pour les personnes ayant un permis de séjour de 6 mois ou plus).

Au cas où le résultat de la demande ne parviendrait pas durant la période de validité du séjour, on autoriserait un prolongement maximum de 2 mois à compter de la date d'expiration de la durée de séjour avec le même titre de séjour.

(Lorsque la réponse est communiquée dans les 2 mois qui suivent la date d'expiration du titre de séjour, la date de la réponse marque la fin du titre de séjour.)

Les papiers requis pour faire la demande varient selon le statut et la durée de résidence, renseignez-vous donc auprès du bureau d'immigration régional dans votre résidence.

documents à fournir	déposer à / se renseigner à	à partir de quand, jusqu'à quand	Frais
<ol style="list-style-type: none">1 Formulaire pour le renouvellement de la durée de résidence2 Photo3 Document attestant les activités au Japon4 Passeport ou attestation du titre de séjour5 Carte de séjour6 Si l'on a la permission d'une autre activité en dehors du cadre de son statut de résident7 Lettre de garantie	Déposer: au bureau d'immigration régional correspondant à votre lieu de domicile. Se renseigner: auprès de ce bureau ou au Centre général d'informations de résidence pour étranger (se référer à: 4 Adresses des bureaux de renseignements répondant aux diverses questions concernant la résidence au Japon)	À partir de 2 mois avant l'expiration de la durée de résidence, jusqu'à l'expiration (en gros 3 mois avant l'expiration pour les personnes ayant un permis de séjour de 6 mois ou plus)	4000 yens (timbre fiscal) au moment de la permission

Informations multilingues sur la vie quotidienne



B Statut de résidence

[B Statut de résidence](#)

Modèle

別記第三十号の二様式(第二十一条関係)
申請人等作成用 1
For applicant, part 1

日本国政府法務省
Ministry of Justice, Government of Japan

在留期間更新許可申請書
APPLICATION FOR EXTENSION OF PERIOD OF STAY

入国管理局長 殿
Regional Immigration Bureau

To the Director General of _____

出入国管理及び難民認定法第21条第2項の規定に基づき、次のとおり在留期間の更新を申請します。
Pursuant to the provisions of Paragraph 2 of Article 21 of the Immigration Control and Refugee Recognition Act, I hereby apply for extension of period of stay.

写 真
Photo
40mm × 30mm

1 国籍・地域 _____ 2 生年月日 _____ 年 _____ 月 _____ 日
Nationality/Region _____ Date of birth _____ Year _____ Month _____ Day
Family name _____ Given name _____

3 氏名 _____
Name _____

4 性別 男・女 _____ 5 出生地 _____ 6 配偶者の有無 有・無
Sex Male / Female _____ Place of birth _____ Marital status Married / Single

7 職業 _____ 8 本国における居住地 _____
Occupation _____ Home town/city _____

9 住居地 _____
Address in Japan _____
電話番号 _____ 携帯電話番号 _____
Telephone No. _____ Cellular phone No. _____

10 旅券 (1)番号 _____ (2)有効期限 _____ 年 _____ 月 _____ 日
Passport Number _____ Date of expiration _____ Year _____ Month _____ Day

11 現に有する在留資格 _____ 在留期間 _____
Status of residence _____ Period of stay _____
在留期間の満了日 _____ 年 _____ 月 _____ 日
Date of expiration _____ Year _____ Month _____ Day

12 在留カード番号 _____
Residence card number _____

13 希望する在留期間 _____ (審査の結果によって希望の期間とならない場合があります。)
Desired length of extension _____ (It may not be as desired after examination.)

14 更新の理由 _____
Reason for extension _____

15 犯罪を理由とする処分を受けたことの有無(日本国外におけるものを含む。) _____ 有(具体的内容) _____ ・ 無
Criminal record (in Japan / overseas) _____ Yes (Detail: _____) / No

16 在日親族(父・母・配偶者・子・兄弟姉妹など)及び同居者 _____
Family in Japan (Father, Mother, Spouse, Son, Daughter, Brother, Sister or others) or co-residents _____

続柄	氏名	生年月日	国籍・地域	同居	勤務先・通学先	在留カード番号 特別永住者証明書番号
Relationship	Name	Date of birth	Nationality/Region	Residing with applicant or not	Place of employment/ school	Residence card number Special Permanent Resident Certificate number
				はい・いいえ Yes / No		
				はい・いいえ Yes / No		
				はい・いいえ Yes / No		
				はい・いいえ Yes / No		
				はい・いいえ Yes / No		
				はい・いいえ Yes / No		

※ 16については、記載欄が不足する場合は別紙に記入して添付すること。なお、「研修」、「技能実習」に係る申請の場合は記載不要です。
Regarding item 16, if there is not enough space in the given columns to write in all of your family in Japan, fill in and attach a separate sheet.
In addition, take note that you are not required to fill in item 16 for applications pertaining to "Trainee" or "Technical Intern Training".

(注) 裏面参照の上、申請に必要な書類を作成して下さい。 Note: Please fill in forms required for application. (See notes on reverse side.)

Source : [Ministère de la Justice \(demande d'autorisation de renouvellement de la durée de séjour\)](#)

Exemple





2 Prolongement de la durée de séjour, changement de titre de séjour, demande de visa permanent, autorisation d'activités non stipulées dans le titre de séjour, autorisation de retour au Japon et obtention du titre de séjour

2-3 Résidence illégale

Après l'expiration de la durée de résidence, même un jour de plus, si on reste au Japon, on devient « illégal (overstay) », et le retour sur le territoire n'est pas autorisé durant une certaine période. Un illégal doit suivre la procédure suivante pour rentrer dans son pays d'origine.

<p>Rentrée dans le pays d'origine d'une manière ordinaire</p>	<p>Dans le cas de maladie ou d'une très courte illégalité en terme de temps, il se peut que le renouvellement de la durée de résidence soit accordée et que la personne concernée quitte le Japon par la voie ordinaire, d'où le conseil de s'adresser le plus vite possible auprès d'un bureau d'immigration régional proche.</p>
<p>Rentrée dans le pays d'origine sous l'ordre du départ</p>	<p>Parmi les violateurs d'immigration, le système de l'ordre de départ concerne ceux qui remplissent certaines conditions définies, et permet de faire rentrer les concernés dans la procédure simplifiée sans contrainte par corps. Le concerné d'ordre du départ peut être un illégal correspondant à tous les critères suivants:</p> <ol style="list-style-type: none"> (1) Celui qui, avec l'intention de sortir du Japon immédiatement, s'est présenté volontairement auprès d'un bureau d'immigration régional. (2) Celui qui n'a pas d'autre raison d'être rapatrié de force en dehors de l'expiration du temps de séjour legal. (3) Celui qui n'a jamais été condamné à la réclusion ni à l'incarcération étant jugé coupable de certains crimes prescrits, d'un vol par exemple, après son entrée au Japon. (4) Celui qui, dans le passé, n'a jamais été rapatrié de force ni n'a été expulsé du Japon sous un ordre du départ. (5) Celui qu'on juge très certain de sortir du Japon promptement.
<p>Rapatriement forcé (déportation)</p>	<p>En cas d'arrestation, le concerné sera incarcéré dans un dépôt. Par la suite, deux circonstances prévues: soit le concerné est transféré dans un établissement du bureau d'immigration régional passe à la procédure de rapatriement forcé, soit le concerné sera poursuivi devant les tribunaux en justice. Celui, qui sort du Japon par rapatriement forcé, n'aura pas le droit de revenir pendant 5 ans. Si la personne a déjà eu dans le passé de pareils antécédents, le rapatriement est forcé en l'occurrence, il attendra 10 ans, ou bien il se peut que l'entrée au Japon ne lui soit plus accordée.</p> <p>*Permission spéciale de résidence: Même si la personne étant jugée passible d'un rapatriement forcé, il se peut que, en tenant compte des circonstances, le Ministre de la Justice lui donne la permission de résidence. Ceci est appelé permission spéciale de résidence, et c'est par la décision du Ministre de la Justice que l'on sait si la permission sera accordée ou non. Seul dans le cas où la permission est accordée, le concerné obtiendra le statut de résidence qui lui permettra de continuer à habiter au Japon.</p>



2 Prolongement de la durée de séjour, changement de titre de séjour, demande de visa permanent, autorisation d'activités non stipulées dans le titre de séjour, autorisation de retour au Japon et obtention du titre de séjour

2-4 Changement du statut de résidence

Celui qui a un statut de résidence dont la catégorie est l'une parmi celles d' « Époux(se) d'un(e) citoyen(ne) japonais(e) etc. », de « Résident à long terme », ou de « Résident permanent », ou d' « Époux(se) d'un(e) résident(e) permanent(e) etc. », n'a pas besoin de changer de statut de résidence en fonction du travail, étant donné qu'il n'y a pas de limitation dans son activité. Cependant, celui qui a un statut de résidence dont la catégorie n'est pas mentionnée ci-dessous, est dans ce cas obligé de faire suivre son statut de résidence adéquat à son activité prévue en déposant le formulaire du « changement de statut de résidence » auprès d'un bureau d'immigration régional. Il y a quelques variations à propos des documents à fournir suivant le statut de résidence et la durée de résidence, se renseigner dans un bureau à proximité pour plus de précisions.

documents à fournir	déposer à / se renseigner à	à partir de quand, jusqu'à quand	Frais
<ol style="list-style-type: none">1 Formulaire changement de statut de résidence2 Photo3 Document attestant les activités au Japon4 Passeport ou attestation du titre de séjour .5 Carte de séjour6 Autorisation d'activités non stipulées dans le titre de séjour (en cas d'obtention de l'autorisation)7 Lettre de garantie	<p>Déposer: au bureau d'immigration régional correspondant à votre lieu de domicile</p> <p>Se renseigner: auprès de ce bureau, ou au Centre général d'information de la résidence pour étranger (se référer à: 4 Adresses des bureaux de renseignements répondant aux diverses questions concernant la résidence au Japon)</p>	<p>A partir du moment où surgit la cause de changement du statut jusqu' au jour de l'expiration</p>	<p>4000 yens (timbre fiscal) au moment de la permission</p>

Informations multilingues sur la vie quotidienne



B Statut de résidence

▣ [B Statut de résidence](#)

Modèle

別記第三十号様式(第二十条関係)
申請人等作成用 1
For applicant, part 1

日本国政府法務省
Ministry of Justice, Government of Japan

在留資格変更許可申請書 APPLICATION FOR CHANGE OF STATUS OF RESIDENCE		写真 Photo 40mm × 30mm	
入国管理局長 殿 To the Director General of Regional Immigration Bureau			
出入国管理及び難民認定法第20条第2項の規定に基づき、次のとおり在留資格の変更を申請します。 Pursuant to the provisions of Paragraph 2 of Article 20 of the Immigration Control and Refugee Recognition Act, I hereby apply for a change of status of residence			
1 国籍・地域 Nationality/Region	2 生年月日 Date of birth	年 Year	月 日 Month Day
Family name		Given name	
3 氏名 Name			
4 性別 男・女 Sex Male / Female	5 出生地 Place of birth	6 配偶者の有無 有・無 Marital status Married / Single	
7 職業 Occupation		8 本国における居住地 Home town/city	
9 居住地 Address in Japan			
電話番号 Telephone No.		携帯電話番号 Cellular phone No.	
10 旅券 (1)番号 Passport Number	(2)有効期限 Date of expiration	年 Year	月 日 Month Day
11 現に有する在留資格 Status of residence		在留期間 Period of stay	
在留期間の満了日 Date of expiration		年 Year	月 日 Month Day
12 在留カード番号 Residence card number			
13 希望する在留資格 Desired status of residence			
在留期間 Period of stay		(審査の結果によって希望の期間とならない場合があります。) (It may not be as desired after examination.)	
14 変更の理由 Reason for change of status of residence			
15 犯罪を理由とする処分を受けたことの有無(日本国外におけるものを含む。) Criminal record (in Japan / overseas) 有(具体的内容)) ・ 無) / No) Yes (Detail:) / No)			
16 在日親族(父・母・配偶者・子・兄弟姉妹など)及び同居者 Family in Japan(Father, Mother, Spouse, Son, Daughter, Brother, Sister or others) or co-residents			
続柄 Relationship	氏名 Name	生年月日 Date of birth	国籍・地域 Nationality/Region
			同居 Residing with applicant or not
			勤務先・通学先 Place of employment/ school
			在留カード番号 特別永住者証明書番号 Residence card number Special Permanent Resident Certificate number
			はい・いいえ Yes / No
※ 16については、記載欄が不足する場合は別紙に記入して添付すること。なお、「研修」、「技能実習」に係る申請の場合は記載不要です。 Regarding item 16, if there is not enough space in the given columns to write in all of your family in Japan, fill in and attach a separate sheet. In addition, take note that you are not required to fill in item 16 for applications pertaining to "Trainee" or "Technical Intern Training".			

(注) 裏面参照の上、申請に必要な書類を作成して下さい。 Note : Please fill in forms required for application. (See notes on reverse side.)

Source : [Ministère de la Justice, demande d'autorisation de renouvellement du titre de séjour](#)





2 Prolongement de la durée de séjour, changement de titre de séjour, demande de visa permanent, autorisation d'activités non stipulées dans le titre de séjour, autorisation de retour au Japon et obtention du titre de séjour

2-5 Demande de résidence permanente

Si l'on désire résider en permanence au Japon, la permission de résidence permanente est nécessaire.

La formalité pour la permission de résidence permanente est traitée au bureau d'immigration régional. A partir du moment où l'on obtient la permission, le titre de son statut devient « Résident permanent », ce qui permet de vivre pour toujours au Japon tout en gardant sa nationalité étrangère. Plus besoin de formalité pour le renouvellement de la durée de résidence, ni de celle pour le changement de statut de résidence, cependant quand on sort du Japon pour voyager par exemple, la permission de rentrer au Japon est exigée.

Pour obtenir la permission de résidence permanente, certaines conditions sont requises. Se renseigner auprès du bureau d'immigration régional pour les détails.

Frais: 8000 yens au moment de la permission (timbre fiscal)



2 Prolongement de la durée de séjour, changement de titre de séjour, demande de visa permanent, autorisation d'activités non stipulées dans le titre de séjour, autorisation de retour au Japon et obtention du titre de séjour

2-6 Permission d'une autre activité en dehors du statut acquis

Par exemple, pour un étudiant international qui travaille à mi-temps, cette permission est indispensable. Elle n'est pas nécessaire pour l'étudiant étranger qui aide à l'enseignement (TA) ou à la recherche (RA) dans son école spécialisée ou université d'accueil (limité aux étudiants de 4^{ème}, 5^{ème} année et aux chercheurs). Pour celui qui réside au Japon avec un statut ne permettant pas de travailler, et qui désire exercer une autre activité rémunérée en travaillant à mi-temps par exemple, il lui est nécessaire d'obtenir « la permission d'une autre activité en dehors du statut acquis ». Faute de quoi l'on devient « travailleur illégal », et l'objet de punition.

Pour le détail se renseigner auprès d'un bureau d'immigration régional à proximité.

documents à fournir	déposer à / se renseigner à	quand	frais
<ol style="list-style-type: none">1 Formulaire pour une autre activité en dehors du statut acquis2 Document clarifiant le contenu d'une activité en dehors du statut acquis3 Passeport ou attestation du titre de séjour4 Carte de séjour, etc5 Documents écrits prouvant votre situation (dans le cas où la demande est faite par une tierce personne abilitée)	<p>Déposer: au bureau d'immigration régional correspondant à votre lieu de domicile.</p> <p>Se renseigner: auprès de ce bureau ou au Centre général d'informations de la résidence pour étranger (se référer à: 4 Adresses des bureaux de renseignements répondant aux diverses questions concernant la résidence au Japon)</p>	<p>Au cas où l'on désire être rémunéré en exerçant une autre activité en dehors du statut de résidence acquis</p>	<p>gratuit</p>

Informations multilingues sur la vie quotidienne



B Statut de résidence

▣ [B Statut de résidence](#)

Modèle

別記第二十八号様式(第十九条関係)

日本国政府法務省
Ministry of Justice, Government of Japan

資格外活動許可申請書	
APPLICATION FOR PERMISSION TO ENGAGE IN ACTIVITY OTHER THAN THAT PERMITTED UNDER THE STATUS OF RESIDENCE PREVIOUSLY GRANTED	
<p style="text-align: center;">入国管理局長 殿 Regional Immigration Bureau</p> <p>To the Director General of Regional Immigration Bureau</p> <p>出入国管理及び難民認定法第19条第2項の規定に基づき、次のとおり資格外活動の許可を申請します。 Pursuant to the provisions of Paragraph 2 of Article 19-2 of the Immigration Control and Refugee Recognition Act, I hereby apply for permission to engage in activities other than those permitted under the status of residence previously granted.</p>	
1 国籍・地域 Nationality / Region	2 生年月日 Date of birth
3 氏名 Name	年 月 日 Year Month Day
4 性別 Sex	5 配偶者の有無 Marital status
男・女 Male/Female	有・無 Married / Single
6 職業 Occupation	
7 住居地 Address in Japan	
電話番号 Telephone No.	携帯電話番号 Cellular Phone No.
8 旅券(1)番号 Passport Number	(2)有効期限 Date of expiration
	年 月 日 Year Month Day
9 現に有する在留資格 Status of residence	在留期間 Period of stay
在留期間の満了日 Date of expiration	10 在留カード番号 Residence card No.
年 月 日 Year Month Day	
11 現在の在留活動の内容(学生にあつては学校名及び週間授業時間) Present activity (for student: name of school, lesson hours per week)	
12 他に従事しようとする活動の内容 Other activity to engage in	
(1)職務の内容 Type of activity	<input type="checkbox"/> 翻訳・通訳 Translation / interpretation
	<input type="checkbox"/> 語学教師 Language teaching
	<input type="checkbox"/> その他() Others
(2)雇用契約期間 Term of employment contract	(3)週間稼働時間 Working hours per week
(4)報酬 Salary	<input type="checkbox"/> 週額 Weekly
円(<input type="checkbox"/> 月額 Monthly	<input type="checkbox"/> 日額 Daily
13 勤務先 Place of employment	
(1)名称 Name	
(2)所在地 Address	電話番号 Telephone No.
(3)業種 Type of business	<input type="checkbox"/> 製造 Manufacturing
	<input type="checkbox"/> 商業 Commerce
	<input type="checkbox"/> 教育 Education
	<input type="checkbox"/> その他 Others
14 法定代理人(法定代理人による申請の場合に記入) Legal representative (in case of legal representative)	
(1)氏名 Name	(2)本人との関係 Relationship with the applicant
(3)住所 Address	
電話番号 Telephone No.	携帯電話番号 Cellular Phone No.
以上の記載内容は事実と相違ありません。 I hereby declare that the statement given above is true and correct.	
申請人(法定代理人)の署名/申請書作成年月日 Signature of the applicant (legal representative) / Date of filling in this form	
年 月 日 Year Month Day	
注意 申請書作成後申請までに記載内容に変更が生じた場合、申請人(法定代理人)が変更箇所を訂正し、署名すること。 Attention In cases where descriptions have changed after filling in this application form up until submission of this application, the applicant (legal representative) must correct the part concerned and sign their name.	
※ 取次者 Agent or other authorized person	
(1)氏名 Name	(2)住所 Address
(3)所属機関等 Organization to which the agent belongs	電話番号 Telephone No.

Source : [Ministère de la Justice, demande d'autorisation pour exercer des activités autres que celles stipulées sur le titre de séjour](#)





2 Prolongement de la durée de séjour, changement de titre de séjour, demande de visa permanent, autorisation d'activités non stipulées dans le titre de séjour, autorisation de retour au Japon et obtention du titre de séjour

2-7 Permission de rentrer au Japon

Celui qui possède un statut de résidence et qui va quitter le Japon momentanément en raison d'un voyage par exemple, il lui est fortement conseillé d'obtenir la permission de rentrée au Japon dans un bureau d'immigration régional. D'ailleurs, celui qui ayant obtenu auparavant la « permission de rentrée au Japon », et qui quitte le Japon momentanément, n'aura pas besoin d'un nouveau visa, dans la mesure où la durée de résidence est toujours valable, et il peut résider au Japon avec le même statut de résidence qu'il avait avant.

(1) Permission de rentrer au Japon, c'est...

Une formalité indispensable pour celui qui, ayant l'un des statuts de résidence, excepté la catégorie de Visiteur temporaire (celui qui réside au Japon avec le but de non travail: activités de tourisme, des communications d'affaires, de visite familiale ou amicale, ou d'autres activités semblables à celles-ci, dans le but d'un non travail au Japon), rentre au Japon après l'avoir quitté momentanément. Si l'on sort du Japon sans avoir reçu la permission de rentrer au Japon, son statut devient inefficace.

Concernant l'autorisation de retour au Japon, se reporter à : [A Nouveau régime de séjour, Registre de la population pour les étrangers 1-1 \(2\) Autorisation de retour au Japon](#)

(2) Permission simple et permission multiple

Il y a deux sortes de " permission de rentrer. "

Permission simple: valable juste une fois.

Permission multiple: utilisable plusieurs fois dans le délai attribué



(3) Délai valable

Le délai de rentrer au Japon correspond à l'expiration de statut du concerné, au maximum 5 ans (et au maximum 6 ans pour les étrangers en possession d'un titre de séjour spécial permanent) ne dépassant pas la durée de statut.

La demande doit être déposée avant l'expiration de la durée de statut.

documents à fournir	déposer à / se renseigner à	jusqu'à quand	Frais
1 Formulaire de permission de rentrer au Japon 2 Passeport 3 Carte de séjour ou certificat de séjour permanent et exceptionnel par exemple 4 Présentation d'une pièce d'identité (Lorsqu'un intermédiaire effectue la demande.)	Déposer: au bureau d'immigration régional correspondant à votre lieu de domicile. Se renseigner: auprès de ce bureau ou au Centre général d'informations de la résidence pour étranger (se référer à: 4 Adresses des bureaux de renseignements répondant aux diverses questions concernant la résidence au Japon)	Avant la date d'expiration de la durée de séjour	Pour la permission simple: 3000 yens (timbre fiscal) Pour la permission multiple: 6000 yens (timbre fiscal), au moment de la permission

Informations multilingues sur la vie quotidienne



B Statut de résidence

■ [B Statut de résidence](#)

Modèle

別記第四十号様式(第二十九条関係)

日本国政府法務省
Ministry of Justice, Government of Japan

再入国許可申請書	
APPLICATION FOR RE-ENTRY PERMIT	
入国管理局長 殿	
To the Director General of Regional Immigration Bureau	
出入国管理及び難民認定法第26条第1項の規定に基づき、次のとおり再入国の許可を申請します。	
Pursuant to the provisions of Article 26, Paragraph 1 of the Immigration-Control and Refugee-Recognition Act, I hereby apply for re-entry permit.	
1 国籍・地域 Nationality / Region	2 生年月日 Date of birth
3 氏名 Name	年 月 日 Year Month Day
4 性別 Sex	5 出生地 Place of birth
男・女 Male / Female	6 配偶者の有無 Marital status
7 職業 Occupation	8 本国における居住地 Home town / city
9 住居地 Address in Japan	有・無 Married / Single
電話番号 Telephone No.	携帯電話番号 Cellular Phone No.
10 旅券(1)番号 Passport Number	(2)有効期限 Date of expiration
年 月 日 Year Month Day	年 月 日 Year Month Day
11 現に有する在留資格 Status of residence	在留期間 Period of stay
在留期間の満了日 Date of expiration	年 月 日 Year Month Day
12 在留カード番号 / 特別永住者証明書番号 Residence card number / Special Permanent Resident Certificate number	
13 渡航目的 Purpose of visit	<input type="checkbox"/> 観光 Tourism
	<input type="checkbox"/> 商用 Business
	<input type="checkbox"/> 親族訪問 Visit relatives
	<input type="checkbox"/> 留学 Study
	<input type="checkbox"/> その他() Others
14 予定渡航先国名 Expected destinations	
15 出国予定年月日・港 Expected date and port of departure	年 月 日 (空) 港 Year Month Day (Air) Port
16 再入国予定年月日・港 Expected date and port of re-entry	年 月 日 (空) 港 Year Month Day (Air) Port
17 希望する再入国許可 Which type of re-entry permit do you apply?	<input type="checkbox"/> 1回限りの再入国許可 Single
	<input type="checkbox"/> 数次の再入国許可 Multiple
18 犯罪を理由とする処分を受けたことの有無(日本国外におけるものを含む。) Criminal record (in Japan / overseas)	有(具体的内容)・無 Yes (Detail:) / No
19 確定前の刑事裁判の有無(日本国外におけるものを含む。) Criminal action before confirming (in Japan / overseas)	有(具体的内容)・無 Yes (Detail:) / No
20 旅券を取得することができない場合は、その理由 In case that you cannot obtain a passport, fill in the reason.	
21 法定代理人(法定代理人による申請の場合に記入) Legal representative (in case of legal representative)	
(1)氏名 Name	(2)本人との関係 Relationship with the applicant
(3)住所 Address	
電話番号 Telephone No.	携帯電話番号 Cellular Phone No.
以上の記載内容は事実と相違ありません。I hereby declare that the statement given above is true and correct.	
申請人(法定代理人)の署名/申請書作成年月日 Signature of the applicant (legal representative) / Date of filling in this form	
年 月 日 Year Month Day	
注意 申請書作成後申請までに記載内容に変更が生じた場合、申請人(法定代理人)が変更箇所を訂正し、署名すること。 Attention In cases where descriptions have changed after filling in this application form up until submission of this application, the applicant (legal representative) must correct the part concerned and sign their name.	
※ 取次者 Agent or other authorized person	
(1)氏名 Name	(2)住所 Address
(3)所属機関等(親族等については、本人との関係) Organization to which the agent belongs (in case of a relative, relationship with the applicant)	電話番号 Telephone No.

Source: [Ministère de la Justice, Demande d'autorisation de retour au Japon](#)





B Statut de résidence

[B Statut de résidence](#)

2 Prolongement de la durée de séjour, changement de titre de séjour, demande de visa permanent, autorisation d'activités non stipulées dans le titre de séjour, autorisation de retour au Japon et obtention du titre de séjour

2-8 Acquisition du statut de résidence

Pour la résidence d'un enfant né au Japon et n'ayant pas de nationalité japonaise, il faut suivre la procédure pour l'acquisition du statut de résidence auprès du bureau d'immigration régional correspondant au lieu de domicile dans un délai de 30 jours à partir de sa naissance. Cependant cette procédure n'est pas nécessaire au cas où l'enfant quitte le Japon dans les 60 jours qui suivent

documents à fournir	déposer à / se renseigner à	jusqu'à quand	Frais
1 Formulaire de la permission pour l'obtention du statut de résidence 2 Certificat de naissance, Carnet de santé maternité et infantile etc. 3 Passeport et carte de séjour des parents 4 Lettre de garantie etc.	Déposer: au bureau d'immigration régional correspondant à votre lieu de domicile. Se renseigner auprès de ce bureau ou au Centre général d'informations de la résidence pour étranger (se référer à: 4 Adresses des bureaux de renseignements répondant aux diverses questions concernant la résidence au Japon)	Dans un délai de 30 jours à partir de la naissance. (pas nécessaire au cas où l'enfant quitte le Japon dans les 60 jours qui suivent).	gratuit

Informations multilingues sur la vie quotidienne



B Statut de résidence

▣ [B Statut de résidence](#)

Modèle

別記第三十六号様式(第二十四条関係)

日本国政府法務省
Ministry of Justice, Government of Japan

在留資格取得許可申請書
APPLICATION FOR PERMISSION TO ACQUIRE STATUS OF RESIDENCE

入国管理局長 殿
Regional Immigration Bureau

To the Director General of
Regional Immigration Bureau

出入国管理及び難民認定法第22条の2第2項(第22条の3において準用する場合を含む。)の規定に基づき、次のとおり在留資格の取得を申請します。
Pursuant to the provisions of Paragraph 2 of Article 22-2 (including cases where the same shall apply mutatis mutandis under Article 22-3) of the Immigration Control and Refugee Recognition Act, I hereby apply for permission to acquire status of residence.

写 真
Photo
40mm × 30mm

1 国籍・地域
Nationality/Region _____
Family name _____ Given name _____

2 生年月日
Date of birth _____ Year _____ Month _____ Day _____

3 氏名
Name _____

4 性別
Sex Male / Female _____

5 出生地
Place of birth _____

6 配偶者の有無
Marital status 有 / 無 Married / Single _____

7 職業
Occupation _____

8 本国における居住地
Home town / city _____

9 住居地
Address in Japan _____

電話番号
Telephone No. _____

携帯電話番号
Cellular phone No. _____

10 旅券(1)番号
Passport Number _____

(2)有効期限
Date of expiration _____ Year _____ Month _____ Day _____

11 在留資格取得の事由
Cause of application 出生 Birth 国籍離脱・喪失 Loss of Japanese nationality その他() Others _____

12 在留の理由
Purpose of stay _____

13 希望する在留資格
Desired status of residence _____

在留期間
Period of stay _____

14 在日親族(父・母・配偶者・子・兄弟姉妹など)及び同居者 Family in Japan (Father, Mother, Spouse, Son, Daughter, Brother, Sister or others) or co-residents

続柄 Relationship	氏名 Name	生年月日 Date of birth	国籍・地域 Nationality / Region	同居 Residing with applicant or not はい/いいえ Yes / No	勤務先・通学先 Place of employment/school	在留カード番号 特別永住者証明書番号 Residence card number Special Permanent Resident Certificate number
				はい/いいえ Yes / No		
				はい/いいえ Yes / No		
				はい/いいえ Yes / No		
				はい/いいえ Yes / No		

15 在日身元保証人又は連絡先 Guarantor in Japan

(1)氏名
Name _____

(2)本人との関係
Relationship with the applicant _____

(3)住所
Address _____

電話番号
Telephone No. _____

携帯電話番号
Cellular phone No. _____

16 代理人(法定代理人による申請の場合に記入) Legal representative (in case of legal representative)

(1)氏名
Name _____

(2)本人との関係
Relationship with the applicant _____

(3)住所
Address _____

電話番号
Telephone No. _____

携帯電話番号
Cellular phone No. _____

以上の記載内容は事実と相違ありません。
I hereby declare that the statement given above is true and correct.

申請人(法定代理人)の署名/申請書作成年月日
Signature of the applicant (legal representative) / Date of filling in this form
_____ 年 _____ 月 _____ 日
Year Month Day

注 意 申請書作成後申請までに記載内容に変更が生じた場合、申請人(法定代理人)が変更箇所を訂正し、署名すること。
Attention In cases where descriptions have changed after filling in this application form up until submission of this application, the applicant (legal representative) must correct the part concerned and sign their name.

※ 取次者 Agent or other authorized person

(1)氏名
Name _____

(2)住所
Address _____

(3)所属機関等(親族等については、本人との関係)
Organization to which the agent belongs (in case of a relative, relationship with the applicant) _____

電話番号
Telephone No. _____

Source : [Ministère de la Justice](#) [Demande d'autorisation pour l'obtention du titre de séjour](#)





3 Acquisition de certificat du droit au travail

Le certificat du droit au travail, c'est un certificat du droit démontrant concrètement ce que l'étranger peut exercer comme activité liée au travail, suivant le désir de l'étranger en l'occurrence, dans l'intérêt des deux côtés, l'employeur par exemple et l'étranger. La demande se fait au bureau régional d'immigration.

documents à fournir	déposer à / se renseigner à	Quand	Frais
1 Formulaire du certificat du droit au travail 2 Carte de séjour 3 Passeport ou attestation du titre de séjour, Permission d'une autre activité en dehors du statut acquis (En cas de possession de la permission d'une autre activité en dehors du statut acquis) etc.	Déposer au bureau régional d'immigration correspondant à votre lieu de domicile. Se renseigner auprès de ce bureau ou au Centre général d'informations de la résidence pour étrangers (se référer à ; 4 Adresses des bureaux de renseignements répondant aux diverses questions concernant la résidence au Japon)	En cas de besoin	900 yens (timbre fiscal) au moment de la délivrance

Informations multilingues sur la vie quotidienne



B Statut de résidence

▣ [B Statut de résidence](#)

Modèle

別記第二十九号の五様式(第十九条の四関係)

日本国政府法務省
Ministry of Justice, Government of Japan

就労資格証明書交付申請書 APPLICATION FOR CERTIFICATE OF AUTHORIZED EMPLOYMENT	
入国管理局長 殿 Regional Immigration Bureau	
To the Director General of	
出入国管理及び難民認定法第19条の2第1項の規定に基づき、次のとおり就労資格証明書の交付を申請します。 Pursuant to the provisions of Paragraph 1 of Article 19-2 of the Immigration Control and Refugee Recognition Act, I hereby apply for a certificate of authorized employment.	
1 国籍・地域 Nationality / Region	2 生年月日 Date of birth
3 氏名 Name	年 月 日 Year Month Day
4 性別 男・女 Sex Male/Female	5 住居地 Address in Japan
6 旅券(1)番号 Passport Number	携帯電話番号 Cellular Phone No.
(2)有効期限 Date of expiration	年 月 日 Year Month Day
7 在留の資格 Status of residence	在留期間 Period of stay
在留期間の満了日 Date of expiration	年 月 日 Year Month Day
8 在留カード番号 / 特別永住者証明書番号 Residence card number / Special Permanent Resident Certificate number	
9 証明を希望する活動の内容 Desired activity to be certified	
10 就労する期間 Period of work	年 月 日 から 年 月 日まで from Year Month Day to Year Month Day
11 使用目的 Purpose of use	
12 法定代理人(法定代理人による申請の場合に記入) Legal representative (in case of legal representative)	
(1)氏名 Name	(2)本人との関係 Relationship with the applicant
(3)住所 Address	
電話番号 Telephone No.	携帯電話番号 Cellular phone No.
以上の記載内容は事実と相違ありません。I hereby declare that the statement given above is true and correct.	
申請人(法定代理人)の署名 / 申請書作成年月日 Signature of the applicant (legal representative) / Date of filling in this form	
年 月 日 Year Month Day	
注 意 申請書作成後申請までに記載内容に変更が生じた場合、申請人(法定代理人)が変更箇所を訂正し、署名すること。 Attention In cases where descriptions have changed after filling in this application form up until submission of this application, the applicant (legal representative) must correct the part concerned and sign their name.	
※ 取次者 Agent or other authorized person	
(1)氏名 Name	(2)住所 Address
(3)所属機関等 Organization to which the agent belongs	電話番号 Telephone No.

Source : [Ministère de la Justice ; demande d'attribution de la carte de travail \(carte de séjour-travail\)](#)





4 Adresses des bureaux de renseignements répondant aux diverses questions concernant la résidence au Japon

Pour répondre à vos diverses questions concernant les formalités d'immigration ou celles de résidence etc., le bureau d'immigration a mis en place le « Centre Général d'Informations de la résidence pour étranger » dans chacun des bureaux d'immigrations régionaux de Sendaï, Tokyo, Yokohama, Nagoya, Osaka, Kobé, Hiroshima et Fukuoka. Les renseignements sont en japonais et dans certaines langues comme l'anglais, le coréen, le chinois, l'espagnol etc.

En plus, dans le bureau d'immigration régional de Sapporo, Takamatsu et de Naha des personnels consultants sont à la disposition en répondant à vos appels téléphoniques ou en vous accueillant sur place, profitez-en.

		code postale	adresse	numéro de téléphone
Centre général d'information de la résidence pour étranger	Sendaï	983-0842	Miyagi-ken, Sendaï-shi, Miyaguino-ku, Gorin 1-3-20	0570-013904 (IP, PHS, de l'étranger: 03-5796-7112) jours de la semaine de 8:30 à 5:15 dans la journée
	Tokyo	108-8255	Tokyo-to, Minato-ku, Konan 5-5-30	
	Yokohama	236-0002	Kanagawa-ken, Yokohama, Kanazawaku, Torihamacho 10-7	
	Nagoya	455-8601	Aichi-ken, Nagoya-shi, Minato-ku, Shoho-cho 5-18	
	Osaka	559-0034	Osaka-fu, Osaka-shi, Suminoe-ku, Nankokita 1-29-53	
	Kobé	650-0024	Hyogo-ken, Kobé-shi, Chuo-ku, Kaigandori 29	
	Hiroshima	730-0012	Hiroshima-ken, Hiroshima-shi, Naka-ku, Kami-haccho-bori, 2-31	
Disposition des consultants	Fukuoka	812-0003	Fukuoka-ken, Fukuoka-shi, Hakata-ku, Shimo-usui 778-1 Fukuoka Kuko Kokunaïsen Terminal 3 bldg.	
	Sapporo	060-0042	Hokkaido, Sapporo-shi, Chuo-ku, Odori-nishi 12 chomé	
	Takamatsu	760-0033	Kagawa-ken, Takamatsu-shi, Marunouchi 1-1	
	Naha	900-0022	Okinawa-ken, Naha-shi, Higawa 1-15-15	

Source: Site officiel du bureau d'immigration

Informations multilingues sur la vie quotidienne



B Statut de résidence

[B Statut de résidence](#)

En dehors des renseignements téléphoniques, l'Office d'immigration en coopération avec les bureaux de conseil des associations régionales à caractère public, offre des informations utiles sur les formalités administratives imposées par l'Office d'immigration et sur le séjour au Japon, afin de faciliter l'insertion.

Des bureaux de conseil («haltes-conseils») sont établis un peu partout sur le territoire et proposent des services non seulement en japonais mais aussi en anglais et en chinois.

	Adresse	Numéro de téléphone	Langues utilisées
Centre d'aide et de conseils aux étrangers	2-44-1, Kabuki-cho, Shinjuku-ku, Tokyo, 160-0021 Centre de santé de Tokyo, IJA, 10 ^{ème} étage, dans le centre culturel de Shinjuku	TEL 03-3202-5535 TEL/FAX 03-5155-4039	Anglais et chinois du lundi au vendredi (sauf les 2 ^{ème} et 4 ^{ème} mercredis du mois) Portugais, jeudi et vendredi Espagnol, lundi et jeudi Indonésien, mardi Vietnamien, vendredi Bengali, mardi et mercredi (sauf les 2 ^{ème} et 4 ^{ème} mercredis du mois)
Centre de conseils pour les étrangers de Saitama	5-6-5, Kitaurawa, Urawaku, Saitama-shi, Saitama-ken, 330-0074 2 ^{ème} étage de la mairie de Urawa-shi de Saitama	TEL 048-833-3296 FAX 048-833-3600	Les conseils et consignes sur l'entrée dans le pays ainsi que les formalités administratives sont disponibles en portugais le lundi, le mercredi et le vendredi
			Les conseils pour l'emploi sont donnés en anglais, en portugais, en espagnol, en chinois, en coréen, en tagalog, en thaïlandais et en vietnamien, le mardi
			Les conseils sur la vie quotidienne et sur les services en rapport avec la vie de tous les jours sont constamment disponibles en anglais, portugais, espagnol, chinois, coréen, tagalog, thaïlandais et vietnamien
Centre multiculturel de Hamamatsu, «Halte-conseils» pour les étrangers de Hamamatsu	Create Hamamatsu 4 ^{ème} étage, 2-1, Hayaumacho, Naka-ku, Hamamatsu-shi, Shizuoka-ken, 430-0916	TEL 053-458-2170 FAX : 053-458-2197	Conseils sur l'entrée dans le pays et les formalités de séjour En anglais, portugais et espagnol (mercredi)
			Conseils et informations sur la vie quotidienne et les services En anglais (du mardi au vendredi), en portugais (mardi, vendredi, samedi et dimanche), en chinois (mardi), en espagnol (mercredi) et en tagalog (jeudi)

Sources: Site internet de l'Office d'immigration

